

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2014-10-06

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 6 octobre 2014 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Jacques Bogenez, Patrick Clowery, Guy Larkin et Vincent Fontaine

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2014
4. Suites au procès-verbal du 8 septembre 2014
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. PIIA, 68, Montée McKinven
7. Demande d'autorisation à la CPTAQ
8. Mandat de signature, aire de virage Horsefall
9. Mandat de signature, servitude terrain de Madame St-Arnaud
10. Contrat Serge Côté Urbaniste, 2015
11. Demande Club Quad Arc-en-Ciel de l'Estrie inc.
12. Rapport du maire
13. Adoption des comptes à payer
14. Correspondance
15. Divers
16. Clôture de la séance

14-10-06.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

14-10-06.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-10-06.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2014

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-10-06.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2014

Aucune suite

14-10-06.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

Monsieur Ovila Jean demande si l'évaluation de l'ensemble des résidences sera à la hausse en 2015 et la réponse est non, le rôle a été reconduit donc les valeurs resteront les mêmes jusqu'en 2018 lors du prochain dépôt du rôle.

À 19 h 14, Monsieur Jonathan Fortier demande des explications concernant la résolution de la demande de Madame Hotte. Monsieur Primeau explique et aussi donne aussi des explications concernant la demande de Monsieur Fortier lors de la dernière séance concernant les pesticides utilisés au Club de Golf.

14-10-06.06

PIIA, 68, MONTÉE MCKINVEN

ATTENDU QUE les propriétaires du lot n° 4 029 498 ont déposé à la municipalité une demande de construction d'un bâtiment accessoire pour la propriété située au 68, Montée McKinven;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QU'À la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande des propriétaires du 68, Montée McKinven.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-10-06.07

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

ATTENDU QUE Madame Sylvie Hotte a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec quant au lot n° 4 090 330 situé sur le territoire de la municipalité du Canton de Hatley;

ATTENDU QUE la demande consiste à l'aliénation du lot 4 090 330 en faveur de la propriété de Madame Hotte soit les lots 4 029 563, 4 029 422, 4 548 925 et 4 029 556;

ATTENDU QUE la demande vise l'agrandissement de l'exploitation forestière du demandeur;

ATTENDU QUE la demande ne consiste aucunement à l'utilisation à une fin autre que l'agriculture;

ATTENDU QUE la municipalité prend en considération la décision de la CPTAQ n° 371196 rendue en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection et des activités agricoles;

ATTENDU QUE même si la municipalité considère que la demande n'aurait aucun impact sur l'agriculture, cette dernière se doit de respecter la décision de la CPTAQ n° 371196;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QU'À la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil n'appuie pas la demande à la CPTAQ de Madame Hotte et ce, en respect de la décision de la CPTAQ n° 371196.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-10-06.08

MANDAT DE SIGNATURE AIRE DE VIRAGE CHEMIN HORSEFALL

ATTENDU QUE le Groupe Hatley désire lotir des lots dans la partie supérieure du terrain appartenant à Groupe Hatley;

ATTENDU QU'IL est requis d'avoir une entente administrative afin de construire une aire de virage sur le chemin Horsefall, aire de virage qui sera faite par l'entreprise de Monsieur Martin Gemme;

ATTENDU QUE le fait d'avoir une entente administrative prévoit un mandat de signature à obtenir;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente administrative ainsi que tous les autres documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-10-06.09

MANDAT DE SIGNATURE SERVITUDE TERRAIN DE MADAME ST-ARNAUD

ATTENDU QU'IL est dans l'intérêt de la municipalité de modifier l'assiette de la servitude réelle et perpétuelle de passage nécessaire à l'installation, le maintien, l'opération, l'entretien, la réparation et le remplacement de conduite d'aqueduc en faveur de la municipalité du Canton de Hatley, aux termes de l'acte dont copie fut publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Stanstead, le 2011-08-31, sous le numéro 18 437 584, mais pour autant seulement qu'est visé la parcelle situé sur le lot 4 030 182 appartenant à Claudette St-Arnaud, afin d'en réduire l'impact sur l'environnement;

ATTENDU QUE Madame Claudette St-Arnaud a accepté, aux termes d'une entente signée en 2013, de modifier l'assiette de ladite servitude sur son immeuble, tel qu'indiquée à la description technique et au plan préparés par Michel Gauthier, arpenteur-géomètre, le 24 septembre 2014, portant le numéro 3287 de ses minutes ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, l'acte de modification de l'assiette de ladite servitude et de création d'une servitude de passage temporaire permettant de réaliser les travaux nécessaires au déplacement des conduites d'aqueduc, ainsi que tous autres documents inhérents à ce dossier ;

QUE la municipalité mandate Me Alexandre Ruel de la firme Fredette Gauvreau Ruel, notaires, pour préparer l'entente notariée au nom de la municipalité et que les frais de notaire relatifs à ce dossier sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-10-06.10

CONTRAT DE LA FIRME SERGE CÔTÉ URBANISTE

ATTENDU QUE le contrat de service annuel en urbanisme vient à échéance le 31 décembre 2014;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE la clause 5 de ce contrat précise que l'entente se renouvelle automatiquement à moins d'un préavis écrit de trois (3) mois à l'effet contraire;

ATTENDU QUE la firme SCU, urbaniste offre de maintenir le même service pour un montant de quinze mille dollars (15 000 \$);

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE le contrat de service annuel en urbanisme est renouvelé pour un montant de quinze mille dollars (15 000 \$) pour l'année 2015 avec la firme SCU, urbaniste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-10-06.11

DEMANDE DU CLUB QUAD ARC-EN-CIEL DE L'ESTRIE DE L'ESTRIE

ATTENDU QUE le Club Quad Arc-en-Ciel de l'Estrie inc. demande le renouvellement des droits de passage de routes sur le territoire de la municipalité en saison hivernale uniquement;

ATTENDU QUE les droits de passage des dits chemins sont :

- 1^{er} : chemin Dunant à la hauteur du lot 5 E, sur le terrain de Monsieur Roger St-Pierre, 2^e : chemin Dunant à la hauteur du lot 6A, face au terrain de SINTRA,
- 2^e : à l'intersection du chemin Albert Mines et du chemin Smith sur le lot 4.12; et finalement,
- 3^e : chemin Haskell Hill commençant au coin Belvédère sur une distance de 500 mètres;
- 4^e : rue Belvédère Sud, du chemin Smith au chemin Haskell Hill sur une distance de 300 mètres;

ATTENDU QUE la signalisation indiquera aux automobilistes les traverses des véhicules tout terrain afin d'éviter tout danger d'accident;

ATTENDU QUE suite à une rencontre avec le comité municipal pour les véhicules tout terrain, une entente a été prise à l'effet que des approbations du Ministère des Transports sont requises pour les traverses des chemins municipaux ainsi que des ententes avec les propriétaires terriens;

ATTENDU QUE la municipalité ne se rend aucunement responsable des accidents qui peuvent survenir dans les sentiers et traverses des véhicules tout terrain;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte la demande de traverse pour une (1) année sur les chemins ci-dessus mentionnés en autant que le Ministère des Transports donne son autorisation ainsi que les propriétaires terriens;

ET RÉSOLU QUE le Club Quad Arc-en-ciel de l'Estrie inc. fournisse un plan de circulation actuelle et un plan avec modifications s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-10-06.12

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Afin de se conformer aux exigences de l'article 955 du Code municipal du Québec, je vous fais rapport des revenus et dépenses du fonds d'administration de notre municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ANNÉE 2013

Les états financiers préparés par la firme RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C. R.L. montrent, pour l'année 2013, un surplus de 168 065 \$.

ANNÉE 2014

Pour l'année 2014 le conseil a adopté un budget de 4 014 160\$ et fixé le taux de la taxe foncière générale à 0,39 \$ du 100 \$ d'évaluation, un taux de 0,045 \$ du 100 \$ d'évaluation (ainsi qu'un tarif de 156 \$ par logement) pour les services de la Sûreté du Québec, un taux de 0,063 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le service incendie, un taux de 0,01 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les immobilisations des routes et une taxe d'environnement de 0,005 \$ du 100 \$ d'évaluation. L'année devrait se terminer avec un surplus.

Voici la liste des montants octroyés au-dessus de 25 000 \$ (loi 175).

Beauregard fosses septiques	Vidange de fosses septiques	153 491 \$
Calclo	Calcium liquide abat-poussière	31 082 \$
Construction DJL	Pavage chemin Smith	172 140 \$
Ministre des Finances	Sûreté du Québec	307 762 \$
R.I.P.I.	Protection incendie quote-part	129 848 \$
RIGDSRC	Enfouissement et putrescibles	65 467 \$*
Sani-Estrie	Ordures/recyclage/putrescibles	155 224 \$
Stoddard Bruce Entreprises	Déneigement partie Sud	114 143 \$
Transport Jean-Luc Clément	Déneigement partie Nord	99 355 \$
Ville de Sherbrooke	Protection incendie quote-part	44 481 \$

* estimation selon tonnage

ANNÉE 2015

Pour l'an 2015 l'aménagement de notre nouveau bâtiment situé sur le chemin Capelton, anciennement Mont-Joye, sera une réalisation importante autant financière qu'humaine. Elle sera financée en grande partie par la municipalité, qui a prévue cet investissement depuis plusieurs années. Un soutien, également financier, du milieu et du gouvernement provincial est attendu.

Les routes demeurant un point sensible pour les citoyens, nous continuerons à maximiser le budget voirie. L'achat d'équipements pouvant améliorer la qualité du service sans compromettre l'équilibre budgétaire sera est l'une de ces façons. La politique provinciale sur la taxe d'assise étant reconduite, nous pourrons continuer à améliorer l'ensemble de notre parc routier.

Nous continuerons le raccordement des résidants du secteur Hatley Acres à la nouvelle usine de filtration des eaux propriété du Canton de Hatley et de North Hatley. Au début 2015, une période de mise en service sera nécessaire afin d'évaluer les besoins de cette usine.

La continuité de la conformité au schéma de couverture incendie se poursuivra au court de la prochaine année. Ces conformités se font en étroite collaboration avec la régie intermunicipale de prévention incendie.

Une gestion proactive et une planification des dépenses sont des éléments majeurs au maintien d'une taxation stable. Il est important, également, de conserver un pouvoir de réalisation car une vie communautaire active est essentielle à la vivacité d'une municipalité.

14-10-06.13

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201400817 à 201400910	119 927,83 \$
Salaires septembre 2014	25 529,91 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 7 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-10-06.14

CORRESPONDANCE

Pierre Reid Député d'Orford Subvention PAARRM
Compensation collecte sélective 2013-2014
MMQ Ristourne
Centraide
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

14-10-06.15

DIVERS

Aucun point apporté.

14-10-06.16

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Clowery propose la clôture de la séance à 19 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale